

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 11/10/2010

Réception par le Prefet : 11/10/2010

Publication : 15/10/2010



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2010-12-6-2

Séance du vendredi 8 octobre 2010

### **SOUTIEN A LA VIE ASSOCIATIVE ET AUX COLLECTIVITES ET SOUTIEN A L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT (RÉPARTITION DE CRÉDITS- C731 ET C732)**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétence du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes au titre de l'exercice 2010 :
  - Association BUFO : 5.000 € (programme C732)
  - Association SPA de COLMAR : 10.000 € (programme C732)
  - Association SPA de MULHOUSE : 5.000 € (programme C732)
  - Association Via la Ferme : 1.300 € (programme C731)
  - Association Observatoire de la Nature de Colmar : 1.000 € (programme C731)

Ces subventions seront prélevées sur les Programme C731 et C732 au chapitre 65 Nature 6574 Fonction 738.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté